

CONCOURS 2015

Rapport du jury

Le concours 2015 s'est parfaitement déroulé grâce aux services de l'IRA qui s'appliquent à créer les meilleures conditions pour l'accueil des candidats et du jury, ainsi que pour le déroulement des épreuves.

Le présent rapport s'attache, au-delà du bilan quantitatif du concours, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours cette année et à donner aux futurs candidats des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

1. Bilan quantitatif du concours

On a pu constater, pour la troisième session consécutive, sur l'ensemble des IRA, une baisse des inscriptions aux concours d'accès. Le nombre total d'inscriptions est ainsi passé de 11 571 en 2013 à 10291 en 2015, soit une diminution de 12,5 %.

Pour l'IRA de Metz, on note, pour cette session, un recul de 9 % du nombre de candidats inscrits : 1896 candidats pour 2087 candidats en 2014. Cette diminution concerne aussi bien le concours externe : 1010 candidats (- 118 candidats) que le concours interne : 749 candidats (- 75 candidats), le 3^e concours n'étant pas impacté : 137 inscrits (+ 2 candidats).

Pour le concours externe, cette baisse est accentuée par un recul du taux de présence aux épreuves écrites (48 % de candidats présents contre 54 % pour la session 2014). Par contre, le taux de présence des candidats du concours interne qui est, en règle générale, supérieur à la moyenne globale des IRA, est en augmentation : 69 % pour 66 % en 2014. Pour le 3^e concours, le taux de présence (55 %) diminue, mais plus faiblement qu'au concours externe.

La sélectivité du concours est donc stable pour le troisième concours, en légère baisse au concours interne et en nette baisse au concours externe.

Résultats

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Postes offerts	69	52	8
Inscrits	1010	749	137
Admis à concourir	1000	731	137
Présents Ecrit	483	507	76
% présents/admis à concourir	48,3%	69,4%	55,5%
Taux de sélectivité (admis/présents à l'écrit)	7,0	9,8	9,5
ADMISSIBILITE			
Admissibles	172	117	20
Total de points du dernier candidat admissible	71,96	40,6	42,52
Moyenne du dernier candidat admissible	9,00	10,15	10,63
% admissibles	36%	23%	26%
Moyenne la + élevée	17,05	15,18	15,50
Moyenne la + basse	0,00	0,00	0,00
Nbre de notes éliminatoires	10	4	4
ADMISSION			
Présents	170	111	18
Moyenne la + élevée	15,89	15,88	15,13
Moyenne la + basse	8,25	8,09	8,53
Nbre de notes éliminatoires	0	1	0
Admis liste principale	69	52	8
Barre d'admission liste principale	153,72	87,98	90,02
Moyenne du dernier admis LP	11,82	11,00	11,25
Inscrits liste complémentaire	15	7	1
Barre d'admission liste complémentaire	150,54	84,92	90
Moyenne du dernier admis LC	11,58	10,62	11,25

EPREUVES (notes après péréquation)

	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Concours externe			
Composition	0	19,38	7,64
Q.R.C	0	16,72	7,95
Entretien avec le jury	5,74	18,28	12,25
Langue	4,5	20	12,13
Concours interne			
Note administrative + question	0	15,18	8,1
<i>Note administrative</i>	0	18	8,47
<i>Question</i>	0	16	6,98
Entretien avec le jury	5	18,42	10,08
Langue	1,5	19	12,31
3^e concours			
Note de synthèse + question	0	15,5	8,45
<i>Note de synthèse</i>	0	16	8,87
<i>Question</i>	0	17,5	7,21
Entretien avec le jury	6	16	9,69
Langue	4,5	16,5	11,43

AGE DES CANDIDATS ADMIS

	Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	45	22	26
Concours interne	56	27	38
3 ^e concours	48	31	38

TAUX DE FEMINISATION

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours	Total
Inscrits	1011	749	137	1897
% femmes	51%	60%	56%	55%
Présents	483	507	76	1066
% femmes	47%	62%	55%	55%
Admissibles	172	117	20	309
% femmes	44%	65%	55%	52%
Admission				
Présents	171	111	18	300
Liste principale	69	52	8	129
% femmes	41%	60%	50%	49%
Liste complémentaire	15	7	1	23
% femmes	40%	72%	100%	52%

2. Bilan et enseignements à tirer des épreuves

2.1. Epreuves écrites

2.1.1. Concours externe

Les épreuves écrites sont constituées :

- d'une composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, culture, territoire, relations extérieures...);
- de six questions à réponse courte portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

• La composition

Le sujet de la composition était cette année : « Quelle place pour les services de l'Etat dans une France des territoires ? »

La moyenne des notes s'établit cette année à 7,64, soit 1,25 point de moins que l'an dernier. Seule une douzaine de candidats ont obtenu une note supérieure à 15.

Faute d'avoir pris le temps nécessaire à une lecture attentive du sujet et à une réflexion préalable, beaucoup de candidats se sont fourvoyés, traitant notamment de la décentralisation alors qu'il s'agissait d'analyser le rôle des services de l'Etat dans une France des territoires.

Les candidats ont par ailleurs souvent manqué d'une vision claire de ce que sont les services de l'Etat, et de ce qu'est l'Etat par rapport à l'ensemble de la sphère administrative et de la sphère sociale. A titre illustratif, en onze pages, un candidat n'a pas mentionné une seule fois le rôle du Préfet.

Un certain nombre de candidats n'ont abordé le sujet que sous un angle juridique, économique ou historique, oubliant qu'il s'agit d'une épreuve de culture générale « portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ».

Enfin, alors que le sujet était posé sous la forme d'une question, beaucoup de candidats ont restitué de façon plus ou moins pertinente des parties de cours au lieu de mobiliser les connaissances et les références dont ils disposaient pour les mettre en perspective dans le cadre d'une réflexion personnelle.

Si les candidats savent formellement faire un plan, la plupart ne démontrent pas cependant une maîtrise suffisante de l'analyse et de la synthèse et ne se montrent pas capables de conduire une démonstration au service de la défense d'une thèse.

Le jury rappelle donc, une fois de plus, que « le succès à cette épreuve dépend avant tout de la profondeur et du sérieux avec lesquels le candidat est à même d'analyser tous les aspects et enjeux du sujet et de démontrer sa capacité à ordonner la réflexion selon une ligne démonstrative ... ».

- **Les réponses aux six questions**

Cette année, les questions posées étaient les suivantes :

- Les métropoles
- La libre circulation des personnes dans l'espace Schengen
- La politique du handicap
- Le dialogue social dans la Fonction publique
- Le cadre budgétaire et comptable des organismes publics
- Le poids de la dette publique

La moyenne des notes obtenues s'établit à 7,95, soit là encore plus d'un point en-dessous de la moyenne de l'année dernière.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances des candidats dans les différents domaines de l'action publique. Elle suppose donc qu'ils justifient des connaissances de base correspondant au programme du concours : principaux objectifs d'une politique (ex. la création de l'espace Schengen), définition des termes et du champ (ex. les métropoles), référence aux lois (ex. sur le handicap), connaissance des principales données chiffrées (ex. dette publique). Sur cette dernière question, trop de copies présentent des chiffres totalement erronés qui montrent que, non seulement les candidats ne connaissent pas les principales données d'un sujet d'actualité majeure, mais aussi n'ont aucune idée des ordres de grandeur qu'il faut avoir présents à l'esprit lorsque l'on traite de données chiffrées.

Sur un plan formel, le jury attend que les candidats restituent, en quelques lignes, les connaissances acquises dans un ordre logique, de façon claire, cohérente et précise.

Faute de connaissances ou de capacité à les mettre en ordre dans le temps imparti, beaucoup de candidats perdent donc des points dans une épreuve où grâce à un travail de préparation méthodique et régulier, ils devraient, au contraire, en gagner.

On observe ainsi que quelques candidats parmi les admis doivent leur réussite à l'excellente note obtenue à cette épreuve et que très rares sont les admis qui n'y ont pas obtenu au moins la moyenne.

- **Sur un plan général**

Le jury insiste une nouvelle fois sur le soin que les candidats doivent apporter à la lisibilité de leur copie, certaines copies présentant une écriture totalement dégradée, très difficile à déchiffrer, ainsi qu'au respect des règles de base de l'orthographe et de la syntaxe. Ces compétences font partie de celles que l'on attend d'un attaché. Les candidats doivent être conscients que leur niveau de maîtrise de la langue et de respect des règles formelles intervient dans la notation de la copie.

2.1.2. Concours interne

L'épreuve écrite consiste :

- à rédiger, à partir d'un dossier à caractère administratif, une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- à répondre à une ou deux questions permettant essentiellement de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

Cette année, il était demandé aux candidats de répondre à une question sur « *l'accès aux emplois publics* » et, placé dans la fonction d'un chef de bureau en préfecture, de rédiger, au vu du dossier fourni, une note administrative à visée opérationnelle sur laquelle s'appuierait son service pour instruire les demandes de dérogations au repos dominical octroyées par le Préfet, compte tenu des modifications introduites par une loi d'août 2015.

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est en légère baisse par rapport à l'an dernier. La moyenne des notes obtenues à la note est de 8,47, soit 0,8 point de moins, tandis que celle des notes obtenues à la question est de près de 3 points au-dessus.

- **La note administrative**

De même qu'au concours externe, beaucoup de candidats n'ont pas pris le temps nécessaire à la lecture du sujet et sont passés à côté de l'exercice demandé. En effet, bien que le sujet ne présente pas de difficulté particulière et que le plan coule de source, il est apparu que:

- certains candidats n'ont pas compris le sujet ou n'ont pas su se l'approprier ;
- que beaucoup de candidats ne savent pas ce qu'est une note et se sont engagés dans la rédaction d'une dissertation ;
- que l'aspect opérationnel de la note a été souvent négligé.

Peu de candidats ont montré le sens de l'analyse et la capacité de synthèse nécessaires pour réussir ce type d'épreuve. Beaucoup se sont contentés d'un exercice de copié-collé qui ne correspond pas aux attendus d'une note.

Sur le plan formel, le jury attire l'attention des candidats sur le fait qu'une note, pour être opérationnelle, doit être claire, précise et concise. Trop de candidats cherchent à masquer l'indigence de l'analyse et du propos par l'utilisation d'un faux style administratif s'apparentant à du charabia.

- **La question**

Le sujet correspondait aux attendus de l'épreuve et ne présentait pas là non plus de difficulté particulière.

Beaucoup de candidats ne l'ont cependant pas traité sans qu'il soit possible de dire si c'est faute de temps ou faute de connaissances.

Le traitement de la question représentant un quart de la note, le jury observe que là encore c'est un moyen de gagner des points que peu de candidats savent exploiter.

Sur un plan formel, si les règles de l'orthographe sont en général mieux respectées par les candidats au concours interne qui exercent de fait déjà dans l'administration, le problème de l'absence de lisibilité de certaines copies se pose également.

2.1.3. Le troisième concours

L'épreuve écrite consiste :

- à rédiger une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ;
- à répondre à une ou deux questions permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat....

Cette année, la question portait sur « l'évaluation des fonctionnaires » et la note, comme pour le concours interne, sur un thème d'actualité. « Vous êtes affecté au secrétariat général de la Préfecture du département X. Le préfet vous demande d'établir une étude de faisabilité relative au projet de création d'un Pôle Juridique Interministériel départemental en préparation de sa rencontre avec les directeurs départementaux interministériels. »

S'adressant à des candidats en règle générale peu familiarisés avec les règles de la rédaction administrative, le libellé du sujet les guidait dans leur démarche d'appropriation de ce dernier et de rédaction de la note. Il leur était précisé que la note devait rappeler le contexte de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat et des mutualisations envisagées et expliquer les objectifs et les modalités de mise en œuvre de ce projet.

Les remarques faites par le jury pour ce concours sont quasiment identiques à celles faites pour le concours interne.

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve qui est de 8,54 est légèrement plus faible que l'an dernier, avec une baisse de l'ordre d'un point à la note et, à l'inverse, une hausse de 1,29 point à la question.

Ainsi que cela est indiqué chaque année dans le rapport, le jury est conscient, comme les concepteurs des sujets, que les candidats à ce concours n'ont pas le recul d'une expérience administrative antérieure et éprouvent sans doute une certaine difficulté à s'appropriier les attendus de l'épreuve. Il en tient évidemment compte en cherchant à déceler la capacité des candidats à assimiler le contenu d'un dossier informatif et à en tirer les éléments nécessaires au traitement du sujet.

2.2. Epreuves orales

2.2.1. L'entretien avec le jury

Dans les trois concours, la principale épreuve orale vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des admissibles au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers que ce soit en administration centrale, dans les services déconcentrés de l'Etat ou dans des établissements d'enseignement.

S'agissant du concours interne et du troisième concours, l'épreuve orale a aussi pour objet de permettre d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Pour le concours externe, les candidats remplissent une fiche de renseignement destinée à permettre au jury de connaître leur parcours de formation, leurs éventuelles expériences professionnelles, associatives ou autres, ainsi que les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats sont appelés à établir un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle dans lequel ils exposent en outre leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

Les dossiers constitués par les candidats sont majoritairement de bonne qualité. La plupart permettent de se faire une idée suffisamment précise des parcours individuels ; certains cependant, soit par manque de rigueur, soit par manque d'exhaustivité, ne fournissent pas au jury la totalité des éléments sur lesquels il devrait pouvoir s'appuyer pour, en complément de l'exposé du candidat, conduire l'entretien.

Un certain nombre de dossiers apparaissent clairement comme n'étant pas le fruit de l'investissement personnel du candidat, soit qu'ils aient recopié des références et des modèles existants, soit qu'ils aient manifestement bénéficié d'une aide extérieure.

Les fiches de renseignement sont de qualité inégale. Les fiches sommaires qui ne comportent que quelques informations, sans lien entre elles, ne facilitent pas non plus le travail de préparation du jury.

Les candidats doivent comprendre que la conception du dossier ou de la fiche de renseignement est non seulement destinée à éclairer le jury et à faciliter la conduite de l'entretien, mais constitue aussi un exercice destiné à les préparer à l'entretien, en les aidant à mettre au clair leurs réflexions personnelles et leurs motivations.

Les candidats doivent également être conscients de l'importance de l'exposé introductif qu'ils font, en cinq minutes maximum, de leur parcours, des enseignements qu'ils en tirent et des motivations

qui les poussent à vouloir devenir attaché. Un exposé incomplet, confus ou hésitant ne constitue évidemment pas une bonne entrée en matière...

Quel que soit le concours, le jury relève chez les candidats à peu près les mêmes points faibles et les mêmes points forts et ne saurait trop conseiller aux futurs candidats d'en prendre connaissance et de les méditer.

- **Points forts**

Structurer intelligemment son propos.

S'exprimer de façon posée, audible et dynamique.

Faire preuve de sincérité et d'authenticité.

Ne pas se laisser submerger par l'émotion et le stress.

Pour les concours internes et les troisièmes concours, démontrer, et non seulement affirmer, que l'on a tiré des enseignements de son exercice professionnel et que l'on saura en tirer profit pour exercer des fonctions d'attaché.

Pour les concours externe et le troisième concours, avoir une vision claire du sens d'un engagement dans la fonction publique d'Etat.

Lors des mises en situation, ne pas chercher à tout prix la bonne réponse univoque ou le piège dans lequel le jury chercherait à faire tomber le candidat mais mobiliser ses connaissances juridiques, faire preuve de bon sens et de finesse dans l'analyse de la situation et dans la détermination des solutions ou des mesures à prendre.

Etre capable de nouer un véritable dialogue avec le jury.

Etre capable d'argumenter, de démontrer, de proposer des solutions.

Savoir exprimer une opinion personnelle et démontrer une capacité d'engagement.

Etre conscient de ses lacunes et des efforts qu'il faudra fournir pour les combler lors de la formation, si l'on est reçu.

- **Points faibles**

Faire des réponses vagues ou imprécises.

Ne pas respecter les codes.

S'exprimer d'une voix quasi inaudible.

Commettre des fautes de langue.

Lorsque l'on est concours interne ou troisième concours, ne pas savoir présenter les fonctions et métiers exercés de façon intelligible pour le jury.

Ne pas connaître les métiers auxquels destine le corps des attachés et se focaliser sur un seul.

Ne pas être capable de répondre à des questions de base sur le métier auquel on prétend vouloir se destiner.

Ne pas connaître les grands principes du droit public et les principales caractéristiques de la fonction publique.

Ne pas connaître les grandes caractéristiques des principales structures administratives de l'Etat.

Ne pas connaître les principales problématiques et les principaux enjeux auxquels est confrontée aujourd'hui l'administration de l'Etat, qui plus est lorsqu'ils concernent le secteur dans lequel on exerce ou on souhaiterait exercer.

Ne pas connaître des réformes récentes.

Ne pas démontrer sa capacité à manager une équipe.

Ne pas démontrer sa capacité à prendre une décision.

Rester focalisé sur son parcours et son expérience et se révéler incapable de prendre de la hauteur.

Manquer de curiosité intellectuelle et se limiter à l'énoncé de platitudes ou de lieux communs.

Au total si la moyenne des notes obtenues au concours externe est très légèrement supérieure à celle de l'an dernier à 12,25 au lieu de 12,23, les moyennes obtenues au concours interne et au troisième concours sont nettement plus faibles avec respectivement 10,08 contre 12,42 pour le premier et 9,69 contre 11,12 pour le second.

2.2.2. L'épreuve de langue

Il est rappelé que :

- pour le concours interne ainsi que pour le troisième concours, cette épreuve est facultative et ne s'impute sur la note de l'oral que pour les points obtenus au-delà de 10 ;
- pour le concours externe, la note n'est prise en compte que dans la limite de 15 points.

Résultats		
Langue	Nb de candidats	Moyenne des notes
<i>Concours externe</i>		
Anglais	134	11,8
Allemand	13	14,5
Espagnol	17	13,0
Italien	6	12,1
<i>Concours interne</i>		
Anglais	46	11,9
Allemand	4	13,8
Espagnol	3	16,7
Italien	2	12,5
<i>3^{ème} concours</i>		
Anglais	14	11,4

Au concours externe, trop de candidats ont eu une note inférieure à dix, ce qui les a pénalisés.

Dans le cas du concours interne et du troisième concours, pour lesquels l'épreuve de langue n'est pas obligatoire, le choix de s'y présenter s'est le plus souvent révélé payant. Au troisième concours, par exemple, quatorze candidats sur dix-huit ont passé l'épreuve de langue, avec des notes allant de 4,5 à 16,5. Six candidats admis sur huit ont passé l'épreuve de langue et quatre d'entre eux ont gagné des points grâce à cette épreuve. Une candidate doit même sa réussite aux points gagnés à l'épreuve de langue.

Au concours interne, 47 candidats sur les 55 qui ont passé l'épreuve ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Si en allemand, en espagnol et en italien, les candidats qui se sont présentés se sont révélés en règle générale d'un bon niveau ou d'un très bon niveau, des disparités ont été observées en anglais et les prestations des meilleurs sont en retrait par rapport aux années précédentes.

Sur l'ensemble des candidats interrogés dans les trois voies du concours, rares sont ceux dont les qualités linguistiques ou communicatives minimales font totalement défaut. Dans quelques cas cependant, les candidats au concours interne ou au troisième concours, pour lesquels l'épreuve de langue n'est pas obligatoire, auraient dû s'abstenir de se présenter, faute d'une maîtrise minimale de la langue orale.

Quelle que soit la langue, il s'agit certes de bien comprendre un écrit, mais l'épreuve n'en demeure pas moins orale.

Les stratégies de communication – bouclage de vérification, interaction, explication par l'exemple lorsqu'un mot vient à manquer, etc. – ne semblent pas intégrées et pratiquées par tous. Ainsi, quelques candidats, ignorant que les efforts pour surmonter ou contourner un obstacle sont bonifiés, demandent encore la traduction d'un mot à l'examineur ou répondent en français. Les remarques à soi-même en français, rares, et exprimant au mieux la nervosité et au pire le désarroi, restent à proscrire, absolument.

L'adoption d'un point de vue est essentielle pour réussir l'entretien qui vise certes à affiner la perception du texte mais aussi à débattre d'enjeux plus généraux et peut déboucher sur des questions personnelles.

En anglais, cette dimension a fait cruellement défaut cette année. A l'opposé, aucun candidat ne s'est engagé dans un listing scolaire et fastidieux du contenu, sans perspective ni ouverture.

A cet égard, la connaissance minimale de l'actualité et des structures des sociétés étrangères est un atout pour décrypter l'implicite des textes proposés, et les commenter. Aussi, une écoute régulière d'informations en langue du pays tiers, plus encore que leur lecture, reste plus que jamais recommandée afin de couvrir les thèmes susceptibles d'être abordés, tout en se familiarisant avec des prononciations recevables.

Les comparaisons pertinentes avec les systèmes français sont valorisées, ainsi que l'émission d'avis appropriés et étayés par une culture solide.

Les candidats ont maintenant intégré le fait que l'expression «à partir d'un texte» est prise dans un sens large ; le texte n'étant qu'un prétexte à construire un dialogue ouvert mobilisant toutes les connaissances culturelles et savoir-faire linguistiques dont ils disposent.

Enfin, rares ont été ceux qui, le cas échéant, ne parvenaient pas à parler d’eux-mêmes ou de leurs activités professionnelles en fin d’entretien.

Les candidats étant maintenant bien au fait des attendus et de la forme de l’épreuve, ils devraient pouvoir s’y préparer efficacement, quelle que soit la langue.

3. Conclusion et recommandations

En conclusion, le jury souhaiterait insister sur deux points.

Le premier qu’il rappelle chaque année, c’est que le concours se prépare et que l’effort de préparation passe non seulement par l’acquisition des connaissances administratives de base indispensables, mais aussi par le développement d’une réflexion personnelle et d’une culture générale indispensables à l’exercice du métier d’attaché.

Le deuxième c’est que toute épreuve compte. Faute de résultats suffisants à l’oral, 21 candidats classés en rang utile au concours externe et 17 au concours interne n’ont pas été admis. Ainsi que le rappelle le jury chaque année, « l’oral vise à détecter les candidats qui sont porteurs d’un réel projet professionnel. Ce projet doit être conçu de la manière la plus concrète possible au regard des métiers exercés par les attachés. Il s’agit de montrer une envie de faire ces métiers, ou une grande partie d’entre eux, et de convaincre que cette aspiration repose sur une mobilisation raisonnée de son propre potentiel. »

Pour le jury,

La présidente

Claudine Peretti